



**Grâce au DLA Haute-Saône,
développez votre projet associatif,
consolidez votre activité
et pérennisez vos emplois !**



Le DLA, pour quoi faire ?

2/3 des structures ont vu leur **assise financière** s'améliorer



Renforcer votre **modèle économique**

Améliorer votre **stratégie**



82 % pensent que le DLA les a aidés à **renforcer leur vision stratégique**



Consolider vos **emplois**

+ 5,8 % d'effectif salarié créé en complément de la pérennisation d'emplois existants



Développer vos **partenariats**

54 % ont développé des alliances avec des **partenaires opérationnels**



Revoir votre **gouvernance** ou votre **organisation**

Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement à la consolidation sur-mesure et gratuit en 5 étapes :



1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux et de vos besoins.



3. Construction du parcours

Priorisation des axes de développement et choix des intervenant-es à mobiliser, dont :

Cabinets de conseil
Prestations de conseil individuelles et/ou collectives

Professionnel·les et expert·es sur différents secteurs et thématiques
Têtes de réseau, organismes de formation, autres dispositifs d'accompagnement...

Chargé·e de mission DLA en direct



4. Mise en oeuvre de l'accompagnement

À vos côtés pour la coordination des différentes actions.



5. Suivi

Évaluation de l'accompagnement et identification de potentiels nouveaux besoins.

Un accompagnement d'une durée adaptée à votre besoin : entre 2 mois et 2 ans

Le DLA, pour qui ?

Associations loi 1901

Coopératives (Scop, Scic)



Structures de l'IAE



Structures de services à la personne

Entreprises agréées ESUS

Structures d'utilité sociale

